

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2004-616 DU 03 NOVEMBRE 2004

Chargeant Monsieur Luc GNACADJA, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme de l'intérim de Monsieur Valentin Aditi HOUDE, Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs pour compter du Mercredi 03 au Mardi 09 Novembre 2004 inclus.

**Le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement**

- Vu** la loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des Résultats définitifs du deuxième tour de l'élection présidentielle du 22 mars 2001.
- Vu** le décret N° 2003 – 209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement et le décret n° 2002-082 du 20 février 2002 qui l'a modifié.

DECRETE

Article 1 : Pour compter du Mercredi 03 au Mardi 09 Novembre 2004 inclus, Monsieur Luc GNACADJA est chargé d'assurer l'intérim du Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, pendant l'absence de Monsieur Valentin Aditi HOUDE.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 03 novembre 2004

**Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.**


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR : 6 - AN : 4 - CS : 2 - CC : 2 - CES : 2 - HAAC : 2 - SGG : 4
Autres Ministères : 21 - Départements : 12 - JORB : 1